

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 6 mars 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°15

CIRCULAIRE N° 1267/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO

modifiant la circulaire n° 8651/DEF/CoFAT/DEF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre du domaine de spécialité « musique ».

Du 17 février 2009

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division « formation » ; bureau « continuum de la formation ».*

CIRCULAIRE N° 1267/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO modifiant la circulaire n° 8651/DEF/CoFAT/DEF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 relative à la préparation et à l'épreuve d'accès au deuxième niveau du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre du domaine de spécialité « musique ».

Du 17 février 2009

NOR D E F T 0 9 5 0 3 2 5 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 845/DEF/CoFAT/DF/BCF/FI/SO du 29 janvier 2008 (BOC N° 9 du 7 mars 2008, texte 9.).

Texte modifié :

Circulaire n° 8651/DEF/CoFAT/DEF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 (BOC, 2004, p. 3912. ; BOEM 763.2.17.3) modifiée.

Référence de publication : BOC N°11 du 6 mars 2009, texte 15.

La circulaire n° 8651/DEF/CoFAT/DEF/BCF/FI/SO du 24 juin 2004 est modifiée comme suit :

Remplacer l'annexe III par l'annexe III ci-jointe.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.

ANNEXE III.
PROGRAMME D'ÉTUDE DE CONNAISSANCES MILITAIRES.

(Réf. TTA 150, édition 2008).

Ce programme, réactualisé chaque année, doit être validé par le CMMAT.

Cette décision doit figurer dans le dossier guide adressé avec le premier envoi.

N° DU TITRE.	CONTENU.	PROGRAMME GÉNÉRAL.
I	Connaissances militaires générales.	Sections I, II, III, V.
II	Le commandement dans la vie quotidienne.	Sections I à III.
III	Le rôle du formateur.	sections I à III.
IX	Topographie - observation.	Sections I à III et annexes A, B, C et D.
XII	La défense nucléaire, biologique et chimique (NBC).	Sections I à III.
XIII	Hygiène et premiers secours.	Sections I à III.
XIV	Éducation et entraînement physiques militaires et sportifs (E2PMS).	Sections I à IV et annexes.
XVII	Connaissance et entretien des matériels divers.	Sections I à IV.
XIX	Prévention et lutte contre l'incendie.	Sections I à IV.
XX	La correspondance militaire.	Section I chapitres 1 à 5 et annexes A, B et C.